

Délibération n°13

*Objet : Information des
décisions du Président*

Date de convocation :
26/03/2010

Date d'affichage :
26/03/2010

*Nombre de Membres
en exercice :*
34

Nombre de présents :
27

Nombre de votants :
27

L'an deux mille dix,
le 8 avril 2010 à 18 heures,

Le Comité Syndical, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie de Lafrançaise en séance publique, sous la présidence de M. Michel LAMOLINAIRE, Président.

Présents : Mesdames COMBALBERT, FERRERO, KUHN, PALMIE, PARCELLIER, TAURAN, Messieurs BENOIS, CAZOTTES, CHERON, GRIMAL, HEBRARD, JOFRE, LABOUYSSE, LAMOLINAIRE, LESTRADE, MALMON Alain, MALMON Charles, NOUGAYREDE, PAGES, PRAYSSAC, QUET, RESONGLES, ROZES, TAFUREAU, Mme LANDE suppléante de M. GUTHMULLER, M. DONZELLI suppléant de M. PRADIN, M. PIERASCO suppléant de M. GIORDANA.

Excusés : Mesdames LAFARGUE, LUENGO, VIDAL, Messieurs CALVET, DUSSOCHAUT, LEY, MAUBERT.

Secrétaire de séance : Monsieur PRAYSSAC.

Dans le cadre de la délégation de compétences attribuée au Président par délibération n°3 du 13 mai 2008, et conformément aux dispositions des Articles L. 5211-1 et L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Président informe les délégués que les décisions suivantes ont été prises depuis le dernier Comité Syndical :

- le 18 janvier 2010 : Monsieur le Président a accepté l'indemnité d'un montant de 1 153,49 € de la société d'assurances Groupama d'Oc relative au vol avec effraction survenu le 15 août 2009 à la déchèterie située à Lafrançaise,
- le 1^{er} mars 2010 : Monsieur le Président a attribué le marché d'acquisition de 3 conteneurs à verre, de 3 conteneurs à papier en matière bois d'un volume de 4 m³ et de 2 caches conteneurs à la société SAS SNN ECO pour un montant total de 12 611,82 € TTC,
- le 1^{er} mars 2010 : Monsieur le Président a attribué le marché d'acquisition de 50 bacs verts d'un volume de 1 000 litres à la société QUADRIA pour un montant total de 9 496,24 € TTC,
- le 2 mars 2010 : Monsieur le Président a attribué le marché de maîtrise d'œuvre pour la création d'une déchèterie sur la commune de Lafrançaise à la société PRIMA Ingénierie pour un taux de rémunération de 4,50 % et un montant prévisionnel de 13 500 € HT,
- le 22 mars 2010 : Monsieur le Président a attribué le marché de prestation de lavage des bacs collectifs à la société ANCO pour un montant de 8,10 € HT par bac et un montant estimatif total de 8 667 € HT.

Le Comité Syndical prend acte des décisions présentées ci-dessus.

- A D O P T E E -

Le Président,

M

.

L
A
M
O
L
L
I
N
A
I
R
I
E